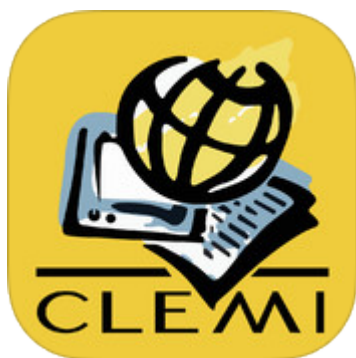


C'est au travers des larges grilles (de programme)...

- Archives du Clemi - Les éditos -



Publication date: jeudi 28 août 2008

Académie de Versailles - Education aux Médias - Licence « Creative Commons BY-SA »

Le « concept » de **télé-réalité** fonctionne sur une confusion qui pervertit le rapport à l'actualité. Il se fonde sur une confusion totale entre réalité et fiction. Par le biais juridique du statut social et économique de l'activité des participants aux émissions de télé-réalité, un jeune avocat, Jérémie Assous, pose aux chaînes la question de cette transparence en révélant que l'activité de participant aux émissions de télé-réalité est un travail en soi parce que la « réalité » est le produit d'une mise en scène et non une réalité spontanée librement donnée et captée... S'il s'avère qu'il s'agit d'une exploitation d'un travail déguisé, nous sommes donc témoin passif d'un délit en tant que spectateur.

Serons-nous un jour poursuivis du « recel et abus d'espace de cerveau libre » qui s'invente sous nos yeux ?

[Lire la suite.](#)

Bonne rentrée à tous. **Jérôme Lucchini.**